



Mission Permanente d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies

**INTERVENTION
DE
LA DÉLÉGATION HAÏTIENNE AU DÉBAT GÉNÉRAL DE LA PREMIÈRE
COMMISSION
À
LA 80^e SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES**

Par : Mme. Wislyne PIERRE OCCEAN, Conseiller

New York, le 15 octobre 2025

Vérifier au prononcé

**Déclaration de la délégation haïtienne au débat général de la Première
Commission**

**A l'occasion de la 80^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale de
l'Organisation des Nations Unies.**

**Mission Permanente de la République d'Haïti auprès des Nations
Unies à New York**

Mme Wislyne PIERRE OCCEAN

**Conseiller à la Mission Permanente d'Haïti auprès des Nations
Unies à New-York**

Le 15 octobre 2025

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Au nom de ma délégation, je vous adresse nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de cette Première Commission. Nous vous assurons, ainsi qu'au Bureau, de notre plein soutien pour la conduite de nos travaux.

Ma délégation tient à saluer les **rapports du Secrétaire général des Nations Unies** relatifs aux divers points de l'ordre du jour portant sur le désarmement et la sécurité internationale.

Haïti s'associe aux déclarations du Belize au nom de la CARICOM, et de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (**NAM**). Nous souhaitons toutefois y ajouter la voix d'un pays confronté à une crise sécuritaire sans précédent, alimentée par la prolifération incontrôlée des armes illicites, la faiblesse des contrôles internationaux, et la montée du crime organisé transnational.

La République d'Haïti réaffirme son engagement au TNP. Nous appelons à la mise en œuvre intégrale du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (**TNP**) et à la concrétisation des engagements issus des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

Nous saluons les avancées liées au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (**TIAN**) et soutenons un désarmement multilatéral, transparent, irréversible et vérifiable. De même, nous appelons à l'entrée en vigueur sans délai du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (**TICE**).

Monsieur le Président,

Malgré les avancées notables du Programme d'action sur les ALPC, de son Instrument international de traçage, du Traité sur le commerce des armes (**TCA**), du Cadre mondial sur la gestion des munitions classiques, ainsi que des initiatives régionales telles que la Feuille de route des Caraïbes à l'horizon 2030, la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (**ALPC**) demeure confrontée à des défis persistants.

La crise sécuritaire qui sévit en Haïti met à l'épreuve l'efficacité de ces instruments. Malgré leur existence, nous continuons d'assister impuissamment à une prolifération incontrôlée des ALPC dans la région et dans notre pays en particulier.

Ce flux constant d'armes illicites contredit à la fois l'esprit et la lettre des instruments internationaux que nous avons adoptés ensemble.

À cet effet, nous appelons à :

- Un soutien accru au renforcement des capacités nationales, notamment en matière de traçabilité, de collecte et de destruction des ALPC et la mise en œuvre des recommandations du rapport du Secrétaire général des Nations Unies du Point 100 v) de la résolution 79/54 de l'Assemblée générale du Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle.
- Une application rigoureuse et universelle du Traité sur le commerce des armes (TCA)
- Une coopération régionale renforcée, fondée sur le partage d'informations, la coordination opérationnelle et l'assistance technique.

Nous saluons les efforts déployés par l'UNODA, l'UNLIREC et le CARICOM IMPACS, en particulier leur accompagnement déterminant auprès des forces de sécurité haïtienne.

Haïti demeure fermement engagée dans la mise en œuvre de son Plan d'action national, et continuera à œuvrer avec ses partenaires pour construire une paix durable et une sécurité partagée dans la région.

Monsieur le Président,

La délégation haïtienne exprime également sa préoccupation face aux risques croissants liés aux technologies militaires émergentes, notamment :

- Les systèmes d'armes létales autonomes (SALA),
- L'intelligence artificielle dans le domaine militaire
- Et les cybermenaces.

Ces évolutions représentent des défis majeurs pour la paix, la sécurité et le droit international, en particulier pour les États les plus vulnérables.

Nous appelons à :

- L'adoption d'un cadre multilatéral interdisant les SALA sans contrôle humain significatif ;
- La préservation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques ;
- Un cyberspace sûr, inclusif et respectueux des droits fondamentaux.

Haïti souligne l'importance d'une participation pleine et effective des pays en développement à la gouvernance de ces technologies, afin d'éviter l'aggravation des inégalités globales. Et que la gestion de ces risques soit guidée par le droit international, notamment la Charte des Nations Unies (résolution 79/1 de l'Assemblée générale).

Nous réaffirmons également notre attachement à la promotion des zones exemptes d'armes nucléaires, qui constituent un pilier essentiel de la stabilité régionale et mondiale.

Haïti reste pleinement engagée envers le **Traité de Tlatelolco**, en vigueur depuis 1975, et soutient les efforts visant à établir une zone similaire au Moyen-Orient, conformément à la résolution 73/546.

Nous soulignons l'importance de la cible 16.4 du ODD, qui vise à réduire les flux d'armes illicites et à lutter contre la criminalité organisée, des défis particulièrement pressants pour notre pays.

La République d'Haïti demeure convaincue que seul un désarmement durable, fondé sur une approche collective, inclusive et empreinte de solidarité internationale, peut répondre aux défis actuels.

Nous soutenons les initiatives promouvant :

- La participation des jeunes,
- L'égalité des genres.

Ces dimensions humaines sont essentielles pour bâtir une paix véritablement durable, ancrée dans la dignité humaine.

Monsieur le Président,

L'ordre du jour de cette Commission doit être une véritable feuille de route pour notre sécurité collective. À ce titre, Haïti appelle à favoriser les points suivants :

- 99 (q) : Lutte contre le commerce illicite des ALPC ;
- 99 (o) : Assistance aux États dans leur collecte et leur destruction ;
- 99 (y) : Mise en œuvre effective du Traité sur le commerce des armes.

Ces mesures sont directement liées à la réalité quotidienne du peuple haïtien. Il est temps de passer des engagements aux actes, et de traduire nos résolutions en actions concrètes, coordonnées et ambitieuses.

Conclusion

La République d'Haïti réaffirme que le désarmement est une condition indispensable pour une paix durable, la résilience des États fragiles, et le respect de la dignité humaine.

Nous restons pleinement engagés à œuvrer avec tous les États membres pour transformer les normes en réalités tangibles, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, et au service des générations présentes et futures.

Faisons du désarmement non pas un idéal lointain, mais une réalité concrète.

Je vous remercie.